

30^{ème} Championnat National UFOLEP de TIR à l'Arc
Les 07 et 08 juin 2014 au stade Michel Zewulko à La Mure

Le Comité départemental UFOLEP de l'Isère

Le Club des Flèches du Plateau Matheysin

La Commission Nationale Tir à l'Arc UFOLEP

avec le soutien de la Municipalité de La Mure

du Conseil Général de l'Isère,

de la Communauté de Commune de la Matheysine

et de tous nos partenaires du Plateau Matheysin

sont heureux de vous accueillir

pour le **30^{ème} championnat national de tir à l'arc UFOLEP**

sur le stade Michel Zewulko le Dimanche 8 juin 2014

Ils vous souhaitent un agréable séjour et un excellent championnat.

ORGANISATION

Organisateur

Comité Départemental UFOLEP de l'Isère

L'organisation technique et sportive est placée sous le contrôle de la Commission Nationale Tir à l'Arc.

Y seront appliqués les statuts généraux de l'UFOLEP et les règlements afférents au tir à l'arc.

Président de la compétition

Philippe MACHU, Président de l'UFOLEP Nationale (ou son représentant)

Responsable technique

Joël HARDY, Responsable de la CNS (ou son représentant)

Présidents du Comité d'organisation

Loïc ANGOT, Président de l'UFOLEP Isère
Bernard BOUILLET, Président des Flèches du plateau Matheysin

Membres de la CNS Tir à l'arc

Rodolphe BLANPAIN
Bernard BOUILLET
Jérôme GIBAUD
Joël HARDY
Mireille MOTTEAU

Elue nationale chargée du suivi de la CNS

Caroline JEAN

BONNE COMPÉTITION A TOUS

SOMMAIRE

PROGRAMME
POUR SE RENDRE A LA MURE
L'ACCUEIL
RESTAURATION
PLAN D'ACCES SUR LE SITE DE LA COMPETITION
ANIMATIONS
PRECISIONS SUR LE REGLEMENT NATIONAL
TEE-SHIRTS, POLAIRES, PARAPLUIES
ANNEXE : RAPPELS ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES
HEBERGEMENTS
LIBRE EXPRESSION



Pour tous renseignements : Bernard Bouillet 06 76 13 06 42

PROGRAMME

SAMEDI 7 JUIN 2014

14 heures

Accueil des délégations départementales au complexe sportif Jean Morel

18 heures

Réunion des arbitres

19 heures

Réception des officiels

19 heures 30 – 21 heures

Restauration au complexe sportif Jean Morel

DIMANCHE 8 JUIN 2014

8 heures

Début de l'échauffement

8 heures 30

Appel des archers

9 heures

Début de la compétition pour les archers des catégories 11/12 ans, 13/14 ans et 15/16 ans

11 heures à 14 heures 30

Restauration selon le temps sur le stade sous chapiteau ou au complexe sportif Jean Morel

13 heures 30

Début de l'échauffement

14 heures

Appel des archers

14 heures 30

Début de la compétition pour les archers des catégories 17/18 ans, 19/49 ans et plus de 50 ans

19 heures

Palmarès et remise des récompenses suivis du vin d'honneur

21 heures

Repas de Clôture organisé au complexe sportif Jean Morel

POUR SE RENDRE A LA MURE

Région Rhône Alpes

L'Isère



"La Route Napoleon"



Un fléchage sera en place à chaque entrée de La Mure

Venant du Nord :

Vous arrivez à Grenoble par l'A 480

Suivre la direction Sisteron-Gap, après la sortie Pont de Claix, laisser Sisteron et prendre à droite (sortie N°8) «Gap, Vizille» (RD10 85 et N 85). Au prochain rond-point, deuxième à droite, direction «Gap, Vizille»

Par la N 85 (direction Gap, Vizille, La Mure), après le rond-point à l'entrée de Vizille suivre Gap, la Mure (N 85). Vous allez monter la côte de Laffrey. Aux feux tricolores à la sortie de Laffrey, continuez tout droit jusqu'à la Mure



La Mure

Venant du Sud :

Passer par Gap, puis par la N 85, suivre Grenoble. Juste avant Corps vous allez rentrer dans l'Isère.

Après Corps, toujours la N 85, direction Grenoble, encore 30 minutes.

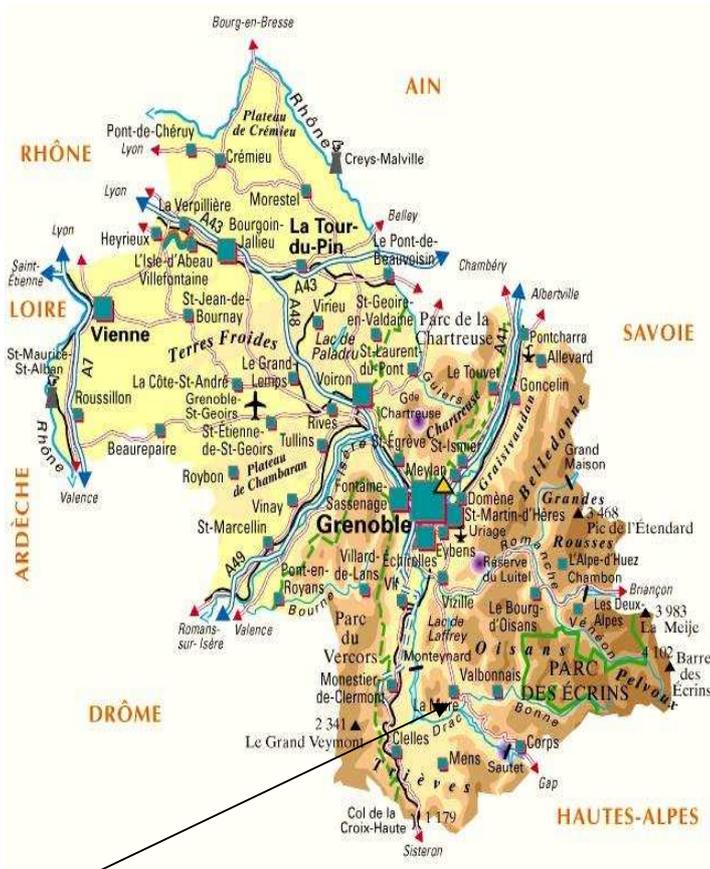
Vous allez passer par Quet en Beaumont, La Salle en Beaumont, puis après quelques virages, La Mure.

Un premier rond-point ; prenez la dernière sortie, vous arrivez en face du complexe Jean Morel.

Par le train :

Une fois arrivé à la gare de Grenoble, se diriger vers la gare routière (attenant à la gare ferroviaire) puis prendre le bus Transisère N°4110 direction LA MURE.

Vous pouvez trouver tous les horaires de cette ligne de bus sur <http://www.transisere.fr>



La Mure



Communauté de Communes
de la Matheysine,
du Pays de Corps
et des Vallées du Valbonnais



L'ACCUEIL

Le bureau d'accueil sera ouvert :

- **Le samedi 7 juin 2014 au complexe sportif Jean Morel de 14h à 19h30**
- **Le dimanche 8 juin 2014 au complexe sportif Jean Morel de 8h à 10h.**

A réception du dossier d'inscription, le responsable de votre délégation départementale recevra un badge. Il sera notre seul interlocuteur.

A son arrivée, il lui sera remis une enveloppe contenant tous les renseignements pratiques : tickets repas, plan du site et deux badges pour accéder à la zone archers (badges nominatifs attribués aux licenciés)

Présentation des licences

Le responsable départemental signale les modifications et les erreurs éventuelles.

Toutes les licences seront contrôlées individuellement sur le pas de tir lors de la vérification du matériel par les arbitres

Modalité d'inscription

L'inscription des compétiteurs, les commandes de restauration et d'objets souvenir s'effectuent par les délégations sur le site « Arcufolep ».

Seules les personnes ayant un profil CTD peuvent faire les inscriptions.

La fiche récapitulative sera transmise avec les règlements (prestations et engagements) à votre délégation départementale qui effectuera un règlement global, uniquement des prestations (les engagements étant facturés directement par l'échelon national) à l'UFOLEP Isère.

Droits d'engagement individuel à verser à votre comité départemental :

Adulte : 13 euros

Jeune : 6 euros.

Rappel

Les équipes des différents challenges sont également à inscrire, à l'avance, via le site « Arcufolep »

La date limite des inscriptions et des réservations est fixée au 09 mai 2014

RESTAURATION

SAMEDI MIDI

RESTAURATION RAPIDE

Grillades et frites,
Sandwichs,
Crêpes

Buvette

SAMEDI SOIR : Menu à 14€

Assiette de crudités

Cuisse de canette provençale
Gnocchis romaine

Tomme de Savoie

Tarte aux pommes à l'ancienne

Café

DIMANCHE MIDI : Menu à 12€

Taboulé

Rôti de porc et tomate macédoine

Camembert

Flan vanille

DIMANCHE SOIR : Menu à 20€

Salade Matheysine
(verte, tourte, rondelles de murçon)

Mousseline de queues d'écrevisses

Gratin Dauphinois

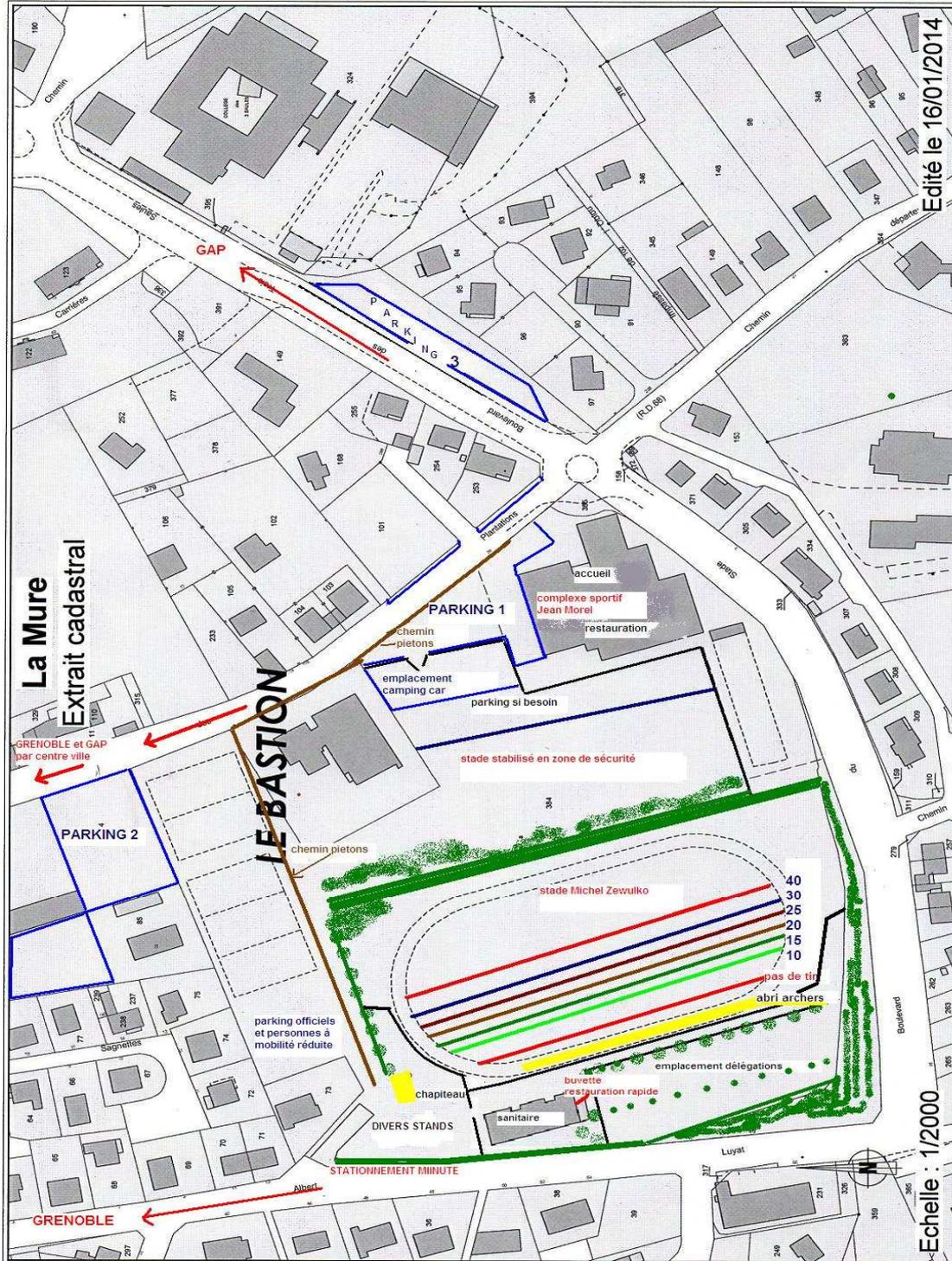
Faiselle

Tarte aux myrtilles

Café

Restauration rapide aussi le dimanche

PLAN D'ACCES SUR LE SITE DE LA COMPETITION



Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens

- Stade Michel Zewulko où se déroule la compétition.
L'entrée du stade est Rue Albert Luyat - 38350 LA MURE
- Complexe sportif Jean Morel où se font l'accueil et la restauration :
Avenue des Plantations - 38350 LA MURE
- Parkings, tout autour du site

Au stade Michel Zewulko, une zone de « parking minute » sera délimitée pour déposer le matériel ensuite suivre le fléchage pour vous rendre sur le parking réservé au tir à l'arc.

Sur le site, parking pour les personnes en situation de handicap.

Un chemin pour piéton (fléché) relie le stade Zewulko au complexe sportif Jean Morel (environ 5 mn).

«Aucun abri personnel ne sera admis dans la zone archer, des barnums seront installés»

Tous abris ou parasols seront interdits dans le couloir derrière la zone archer.

Une zone sera prévue pour l'implantation des tentes et abris des délégations.

ANIMATIONS

Image La Mure.

Sarbacane (parcours découverte)

Initiation tir à l'arc, Flèches polynésiennes

Brasserie du plateau Nantes en Ratier

Stands de produits locaux : mine image, commerçants bio.

Matériel de tir à l'arc.

PRECISIONS SUR LE REGLEMENT NATIONAL

CATEGORIES

«Arc classique»

Jeunes : avec ou sans viseur, garçon et fille

- 11/12 ans : né(e)s en 2001-2002
- 13/14 ans : né(e)s en 1999-2000
- 15/16 ans : né(e)s en 1997-1998

Adultes : avec ou sans viseur, homme et femme

- 17/18 ans : né(e)s en 1995-1996
- 19/49 ans : né(e)s en 1964-1994
- 50 ans et plus : né(e)s en 1963 et avant

«Arc à poulies»

Jeunes : avec ou sans viseur, garçon et fille

- 13/16 ans : né(e)s en 1997-2000

Adultes : avec ou sans viseur, homme et femme

- 17/18 ans : né(e)s en 1995-1996
- 19/49 ans : né(e)s en 1964-1994
- 50 ans et plus : né(e)s en 1963 et avant

MATERIEL

La ciblerie étant neuve aucun changement ne sera effectué pendant le tir.

Flèches :

Les flèches doivent être marquées sur le tube aux initiales de l'archer et du club, et être identiques : plumes, encoches, tubes (taille et couleur).

Le changement de flèches au cours de la compétition doit être soumis à l'acceptation de l'arbitre.

Arc à poulies : Il est interdit aux moins de 13 ans.

La puissance maximale autorisée à la barre est de

- 30 livres pour les 13/14 ans
- 40 livres pour les 15/16 ans
- 60 livres pour les adultes

La puissance des arcs pourra être contrôlée à tout moment de la compétition.

Elle sera effectuée par l'archer sous le contrôle de l'arbitre.

ECHAUFFEMENT

L'échauffement aura lieu sur cible nue à distance inconnue.

Exception faite pour les archers handicapés visuels qui s'échauffent à distance réelle sur blason.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

«Le Temps, il passe toujours trop vite»

Lors des séries comptées, l'arbitre de chaise gèrera le temps pour aller aux flèches et revenir sur le pas de tir

(Environ 6 minutes)

Le concours : 24 volées de 2 minutes 30 = 60 minutes

24 aller-retour en cibles de 6 minutes = 144 minutes

Une pause de 30 minutes (environ)

TOTAL = 234 minutes, soit 4 heures sans incident

Si nous voulons profiter de la soirée, allez, on discute dans la zone archer,

pas en cible !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

merci, merci !!!!!!!!!!!

CLASSEMENT

« Individuel »

Il se fait par catégorie de sexe, d'âge et de type d'arc

« Par équipe »

Les équipes doivent être déclarées lors de l'inscription.

« Archer de Fer » : arc classique avec viseur

L'équipe départementale se compose :

- D'un archer à 15/10 mètres,
 - D'un archer à 25/20 mètres,
 - Et de deux adultes à 40-30 mètres.
- Parmi les quatre archers, une féminine est obligatoire.

« Archer de platine » : arc classique sans viseur

L'équipe départementale se compose :

- D'un archer à 15/10 mètres,
 - D'un archer à 25/20 mètres,
 - Et de deux adultes à 40-30 mètres.
- Parmi les quatre archers, une féminine est obligatoire.

« Archer de Bronze » : arc à poulies

L'équipe départementale se compose de deux adultes à 40/30 mètres

Il n'est pas fait de distinction d'arc avec ou sans viseur, ni de sexe.

Les délégations ayant remporté les challenges en 2013 sont priées de les rapporter.

(Le Nord pour l'Archer de platine, l'Indre et Loire pour l'Archer de Fer, le Pas de Calais pour l'Archer de Bronze)

HANDISPORT

Les archers présentant un handicap qu'ils soient compétiteurs ou invités sont priés de le mentionner lors de leur inscription afin qu'ils soient placés au mieux sur le pas de tir.

LUTTE ANTI-DOPAGE

Dans le cadre de cette rencontre, un contrôle anti-dopage pourra être effectué par les organismes agréés.

TEE-SHIRTS, POLAIRES, PARAPLUIES

Visuel de la manifestation dans le dos en couleur et logo de l'Ufolep 38 sur la poitrine.



«Couleur polaire adulte»

Tailles : S, M, L, XL, XXL



«Couleur polaire enfant»

Tailles : 10/12 ans et 12/14 ans

Prix : 20 euros la polaire



Tailles : 9/11 ans, 12/14 ans, S, M, L, XL, XXL, XXXL

Prix : 10 Euros le tee-shirt



Prix : 15 Euros le parapluie (diamètre 103 cm)

ANNEXE : RAPPELS & RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Extrait des dispositions communes à toutes les épreuves nationales UFOLEP 2013/2014
Et des Règlements Sportifs Nationaux UFOLEP adoptés à Chartres en 2008 et modifiés à l'AG de Gerzat en 2012.
(Documents complets disponibles sur le site Interne de l'UFOLEP)

Droits d'engagement individuel à verser à votre comité départemental :

- **Adulte : 13 euros**
- **Jeune : 6 euros.**

Le nombre de participants indemnisés est fixé, dans chaque discipline, par le Comité Directeur. Des participants non indemnisés (hors quota) pourront être acceptés en fonction des infrastructures des lieux de la manifestation (ils devront s'acquitter du droit d'engagement, mais ne pourront pas prétendre à l'indemnisation des frais de déplacement).

Toutes les indemnisations sont versées aux Comités départementaux ou régionaux, à charge pour eux de les reverser aux ayant droits.

La distance retenue est calculée à partir du logiciel "Autoroute de Microsoft" (trajet routier le plus court). Les indemnisations sont calculées et versées sur la base du seul trajet aller. Le tarif du kilomètre/athlète est fixé pour 2013-2014 (sur la base de la distance aller, trajet le plus court), quelle que soit la discipline (en sport collectif comme en sport individuel ou par équipe) à :

- 0,050 € pour les **participants jeunes** à des manifestations nationales.

Du fait de l'utilisation de «Gestarc», et de la possibilité de faire une extraction des inscrits et de leur mode de transport, il n'y a plus de feuille verte à remplir.

AMENDES

ABSENCE DE LICENCE	LICENCE INCOMPLETE	FORFAIT INJUSTIFIÉ
Adulte : 31 €	Adulte : 31 €	Individuel adulte : 55€
Jeune : 16 €	Jeune : 16 €	Individuel jeune et enfant : 35 €

FRAIS DE DÉPENS : en cas de réclamation ou d'appel non justifié, les plaignants pourront être contraints à régler les dépenses engagées pour le traitement du dossier.

Les amendes et sanctions disciplinaires seront facturées par l'Échelon National à l'issue des épreuves aux comités départementaux d'origine des participants en fonction de l'état fourni par le responsable de la CNS ou du GTS.

LA TENUE : Tout participant à une activité UFOLEP doit se présenter avec un équipement sportif adapté. Est proscrit, tout objet interdit par les règlements particuliers d'une discipline ou tout objet susceptible de nuire à l'intégrité physique des sportifs et à la sécurité de la pratique, en général (exemple : bijoux, piercing, ...).

Dans toutes les épreuves organisées par l'UFOLEP ou sous son égide, les compétiteurs doivent porter les couleurs de l'association sportive, du comité départemental, du comité régional ou de l'UFOLEP, qu'ils représentent.

LES EPREUVES NATIONALES UFOLEP

Les délais : pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

- a. 8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale,
- b. 30 jours pour les épreuves nationales sans phase qualificative,

et être assuré.

LE CONTROLE

Avant chaque rencontre, un officiel (arbitre, membre d'une commission nationale sportive, représentant du comité directeur) doit exiger la présentation de la licence de chaque compétiteur, officiel ou dirigeant, et en vérifier la régularité, ainsi que celle des autorisations éventuelles de surclassement ou autres pièces obligatoires prévues dans les règlements spécifiques.

LES RESERVES

Elles sont présentées à l'officiel désigné (arbitre, juge arbitre, président du jury, directeur de course...).

Les réserves peuvent concerner :

- 1) la qualification des associations ou de leurs membres licenciés,
- 2) la régularité ou l'état de l'espace de compétition (elles sont alors obligatoirement formulées avant le commencement des épreuves)
- 3) des questions techniques : règles de jeu, arbitrage.

Pour la régularité ou l'état de l'espace de compétition, l'officiel désigné doit être invité, par l'association ou le compétiteur qui réclame, à vérifier l'espace de compétition, dès son arrivée. Il doit alors prendre toutes mesures susceptibles d'en assurer la régularité.

Si l'association ou le compétiteur estime ces mesures insuffisantes, les réserves sont obligatoirement :

- inscrites, avant les épreuves, par l'officiel désigné sous la dictée du délégué de cette association ou du compétiteur,
- signées par les deux intéressés.

LES RECLAMATIONS

Toute réserve doit, sous peine de nullité, être transformée en réclamation, c'est-à-dire confirmée dans les quarante-huit (48) heures, par lettre recommandée, aux commissions sportives nationales, pour les épreuves nationales. La réclamation est accompagnée du versement de la somme de 85 €, fixé par le comité directeur national pour toutes les épreuves nationales.

Cette somme est remboursée si le bien-fondé de la réclamation est admis. Les frais de dossier pourront être imputés aux tiers en tort.

Le cachet de la poste justifie du respect du délai des quarante-huit (48) heures qui est prolongé de vingt-quatre (24) heures s'il comporte un jour férié.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES concernant la tenue et le comportement des individus, notamment face à l'alcool. Nous devons être un exemple pour les plus jeunes. Si cette rencontre est l'occasion de faire la fête, elle ne doit pas être entachée par certaines dérives malheureusement constatées. La présence de toute boisson alcoolisée est rigoureusement interdite dans la zone archer, pas de tir ou en cible. Les arbitres seront sensibilisés sur cette question lors de la réunion préparatoire, et des contrôles d'alcoolémie pourraient être effectués sur le pas de tir si des dangers étaient constatés.

De même, il est interdit à toute personne de fumer sur le site de la manifestation ; zone archer, pas de tir ou en cible (arbitre ou archer). Le plus simple étant de cohabiter en bonne intelligence.

Le club organisateur ne pourra être tenu pour responsable des vols ou dégradations qui pourraient être commis sur le site de la compétition.

Merci de respecter les lieux en utilisant pour vos déchets les containers qui seront mis à votre disposition tout au long du week-end.

HEBERGEMENTS

Office de Tourisme et d'Animation

de la ville de La Mure



n°43 rue du Breuil

38350 La Mure

Tél : 04 76 81 05 71

tourisme.lamure@wanadoo.fr



Les Hôtels

Murtel**

Coteau de Beauregard
Boulevard Fréjus Michon
38350 LA MURE
0476309610

www.hotel-murtel.com

Hotel Dolce Vita**

12 avenue Chion Ducollet
38350 LA MURE
Tel 04 76 81 01 03

Pension de famille Centeleghe

4 place Perret
38350 LA MURE
04 76 81 02 29

Hôtel du grand Lac *logis 1 cheminée 2 cocottes

La plage
38220 LAFFREY
04 76 73 12 90

L'Escabeille

9, rue des Georges
38770 La Motte d'Aveillans
04 76 30 64 07

<http://www.lescabeille.com>



Les Campings

Camping Les Cordeliers

Le Lac
38119 PIERRE CHATEL
04 76 30 77 53

Camping Municipal le Sabot**

RD 113
38144 Notre Dame de Vaulx
04 76 30 64 73

Camping au pré du lac***

Petichet
38119 SAINT THEOFFREY
04 76 83 91 34

Camping Napoléon ***

38220 LAFFREY
04 76 13 36 74 ou 04 76 73 10 21 (hors saison)
www.mairie-laffrey.com

Camping Belvédère de l'Obiou ***

Lieu dit les Egats
38350 SAINT LAURENT EN BEAUMONT

Camping de Savel**

38350 MAYRES SAVEL
04 76 81 14 79
www.camping-savel.com

Chambre d'hôtes et Gîtes

Les Balcons du Sénépy

8, rue les signaraux
38770 LA MOTTE D'AVEILLANS
06 87 20 87 17 – 06 82 92 29 98
contact@lesbalconsdusenepy.com
<http://www.lesbalconsdusenepy.com/>

Gîte du Chardon bleu

5, montée de l'orme
38770 LA MOTTE D'AVEILLANS
04 94 33 09 72
06 71915498
0681609639
www.giteduchardonbleu.e-monsite.com

Gîte "L'Art-Muse"

24 - Les Signaraux
38770 La Motte d'Aveillans
04 76 81 35 77
<http://www.gite-art-muse.fr/>



Les BALCONS du SENEPY

GITES

HABITATIONS INSOLITES

Les Signaraux
38770

☎ 06.87.20.87.17
06.82.92.29.98

www.lesbalconsdusenepy.com

Le gîte de la pierre percée

2, rue de la Pierre Percée
38770 LA MOTTE D'AVEILLANS
04 76 30 69 73
06 86 84 38 30
<http://gitedelapierrepercee.free.fr>



O cœur des lacs

2 ter rue Jean Jaurès
38350 LA MURE
06 89 31 00 48
<http://ocoeurdeslacs.free.fr>

Martinasso Catherine

Gîte de France 3 épis
Les Signaroux
38770 LA MOTTE D'AVEILLANS
04 76 30 79 71
www.gite-chambre-signaroux.fr

Gîte de la Peyrouse

Gîte de France 3 épis
Le Villaret
38220 SAINT JEAN DE VAULX
04 76 73 13 97



Chambres d'hôtes La voûte de Séraphin,

Gîte de France 3 épis
105 impasse du Champat Serbovet
38350 NANTES EN RATTIER.
04 76 81 21 46
<http://lavoute38.free.fr>

Chambre d'hôtes Pellenfrey, maison du bonheur

Hameau de Pellenfrey
38350 SAINT AREY
04 76 81 17 01
www.lepellenfrey.fr

Le domaine des Genevreys

Chalet loisir
Pellenfrey
38350 SAINT AREY
04 76 81 26 27
www.domainedesgenevreys.com

Belvédère de l'Obiou gîte de France 2 épis

Les Egats
38350 SAINT LAURENT EN BEAUMONT
www.caming-obiou.com

Ecrin du Beaumont gîte de France 2 épis

Le bourg
38350 SAINT LAURENT EN BEAUMONT
04 76 30 77 87
www.lecrindubeaumont.fr



LIBRE EXPRESSION

N° du département :

Nom et adresse du responsable :

Observation à envoyer ou à remettre le jour de la compétition.